



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

30, 1^{re} Avenue Est
Lot 4 729 949
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché (garage) avec une hauteur des murs à un maximum de 3,05 mètres au lieu de 2,8 mètres et une hauteur maximale totale de 5,03 mètres au lieu de 4,3 mètres, tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 6 avril 2020 à 19 heures, au 70, rue Principale, Macamic.

Donné à Macamic, ce 26 février 2020

Jpëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe